

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Cœur de Mougins : Création d'un parc de s	stationnement souterrain	
2. Identification du	υ (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) p	étitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	rienom	
Dénomination ou raison sociale	SNC COGEDIM MEDITERRANEE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Marc RASPOR, Directeur d'agence	
RCS / SIRET 3 1 2 3 4 7 7	8 4 0 0 0 6 7 Forme juridique S	Société en nom collectif
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	ez à votre demande l'annexe obligatoire n au des seuils et critères annexé à l'article R. 122 dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des s	2-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous catégorie 41. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autr Le projet prévoit la construction de 350 places de ouvertes au public.	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du f tuels travaux de démolition	ormulaire
l'aménagement du centre-ville de Mougins,	n 660 places de stationnement en souterrain dont 35 dans le quartier de Tournamy. de certains bâtiments et le déplacement d'activités e	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Situé à proximité de la pénétrante Cannes-Grasse et non loin du centre historique de Mougins, le quartier de Tournamy est un secteur stratégique pour la commune de Mougins. L'objectif est d'en faire un véritable pôle d'attractivité. Il s'agit de créer un pôle de centralité, où chacun trouvera en un seul lieu l'ensemble des commodités d'un centre urbain. La convivialité, la proximité et les services sont les axes d'action de cet aménagement.

La réalisation de bâtiments à usage de logement et de commerces nécessite ainsi de prévoir des parkings à destination des futurs habitants et usagers.

Le projet, objet du présent formulaire, prévoit la création d'un parking souterrain d'environ 660 places dont 350 places soit plus de la moitié seront ouvertes au public afin d'accompagner et de répondre aux besoins du programme d'aménagement futur du quartier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La charte pour la bonne gestion des déchets de chantier dans le département des Alpes-Maritimes signée le 11 juillet 2003 par l'Etat, le Conseil Départemental, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment et la Fédération des Bâtiments et Travaux Publics sera respectée par les entreprises et sous-traitants retenus pour la réalisation du chantier.

Cette charte précise les principes et les objectifs selon lesquels les signataires conviennent de s'engager et d'unir leurs efforts, en vue de mettre en œuvre une politique d'élimination et de valorisation des déchets des chantiers.

Elle indique notamment ce qu'il ne faut pas faire, à savoir : ne pas brûler les déchets, ne pas enterrer les déchets, ne pas mélanger les déchets.

Le projet de parking inclut dans celui de l'aménagement du "Cœur de Mougins" dans le quartier du Tournamy implique la démolition de certains bâtiments et le déplacement d'activités essentiellement des dépôts/ventes de matériaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet se localise dans l'emprise de l'îlot n°1 du programme d'aménagement du Cœur de Mougins.

Il prévoit la réalisation de 2 niveaux de parkings souterrains mais seul le premier sous-sol accueillera le parking public de 350 places.

Dans la conception de ce parking public environ 191 places seront réalisées sous l'emprise des bâtiments, le reste (159 places) étant localisées sous la place centrale. Un sens de circulation unique sera organisé dans le parking.

Les accès au parking se feront par une future voie Nord raccordée sur les actuelles avenues de Tournamy et de l'Hubac.

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ntale devra être jointe au(x) dossier(s) d'au					
- Un formulaire de demande au cas par c l'objet d'un arrêté préfectoral n°AE-F093 soumis à étude d'impact. - Le projet d'aménagement du Cœur de l 2015. Il a également fait l'objet d'une mo pour ce secteur et les règles d'urbanisme	as concernant la réalisation de constructions 16P0036 du 28 avril 2016 indiquant que le pro Mougins dans son ensemble a été soumis à co dification du PLU de Mougins afin de définir d	et la création de voie a été déposé. Il a fait ogramme de constructions n'était pas oncertation publique du 3 avril au 3 mai un Projet d'Aménagement Global (PAG)				
	ojet et superficie globale de l'opération - préc					
Nombre de places de stationnement ou	eurs caractéristiques vertes au public (niveau R-1)	Valeur(s) environ 350 unités				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. O	6°59'15"E. Lat.43°36'18"N				
Le secteur d'étude se situe au coeur de la zone urbanisée de Mougins, à l'Ouest immédiat du vieux village. Située dans le quartier de Tournamy, la zone est délimitée au Nord par un parking public, au Sud par une activité de dépôt de matériaux, à l'Est par l'avenue de l'Hubac et à l'Ouest par l'avenue de Tournamy.		_ ° _ ' _ " _ Lat ° "				
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non						
environnementale ? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	rojet et					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non Lequel/Laquelle ?	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF Terrestre Type II "Etang de Fontmerle" situé à environ 1,8 km à l'Est du projet.	e:e
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		L'APB le plus proche, est celui du "Vallon et Rocher de Roquebillière" qui se trouve environ 4,3 km au Sud du projet.	à
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur est localisé à environ 8,8 km au Nord de la zone d'étude.	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X	La commune de Mougins est concernée par le PPBE du réseau autoroutier concéd dans les Alpes-Maritimes (A8 ESCOTA) approuvé le 6 octobre 2016. Le projet se trouve en dehors de la zone d'isolement acoustique relative à l'A8.	łé
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Mougins est couverte par un PPR Incendie de Forêt approuvé le 12/09/2008. Le site du projet n'est pas concerné par le risque incendie. Un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles relatifs aux mouvements de terrain a été prescrit le 27 juillet 2015. Ce PPR n'est, à ce jour, pas encore approuvé. La zone d'étude se localise en zone bleue d'aléa faible à moyen (phénomène d'effondrement) soumise à des mesures de prévention.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?	X		Site et Paysages Inscrit - Bande côtière de Nice à Théoule. Ce site concerne l'ensemble de la commune.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) - Directive Habitats - "Gorges de la Siagne", située à environ 6,3 km à l'Ouest de la zone d'étude.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les excédents de matériaux seront réutilisés au maximum sur le site pour les remblais, soit triés et valorisés sur un autre chantier, soit évacués vers une filière agréée. La charte pour la bonne gestion des déchets de chantier dans le département des Alpes-Maritimes signée le 11 juillet 2003 par l'Etat, le CD06, la CCI, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment et la Fédération des Bâtiments et Travaux Publics sera également respectée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Les terrains d'assiette du projet concernent un site artificialisé localisé au sien d'une zone urbaine. Quelques plantations sont présentes en partie Est, il s'agit de haies, de plantations d'alignement et de jardins d'agrément.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Les terrains d'assiette du projet se localisent dans un site urbain. Aucun habitat naturel n'est présent sur le site du projet.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concemé par des risques naturels ?	×		L'emprise du projet n'est pas concernée par le risque d'incendie de forêt. Le site est cependant concerné par l'aléa mouvement de terrain (zone bleue - phénomène d'effondrement du PPR Mouvement de terrain prescrit). Cet aléa est caractérisé de faible à moyen. Les préconisations seront respectées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le projet en lui même n'est pas générateur de déplacements mais il s'inscrit dans le programme de création de logements et commerces qui engendreront un trafic supplémentaire dans le secteur.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		En phase chantier, les travaux de construction sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. En phase d'exploitation, le projet de parking ne modifiera pas l'ambiance sonore, mais le programme auquel il appartient aura un impact faible du fait de l'augmentation de la population et du trafic supplémentaire induit. Actuellement le site est essentiellement concerné par le bruit routier des voies existantes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	Les travaux et le projet une fois mis en service ne sont pas de nature à engendrer d'odeurs particulières. Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur les voies existantes. Ces nuisances sont négligeables.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		En phase chantier, les travaux de constructions sont susceptibles de créer des vibrations. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives. Seule la circulation routière peut être source de vibrations sur le site. Ces nuisances sont donc négligeables.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	×	Le parking situé en sous-sol des futures constructions ne générera aucune émission lumineuse. Les sources d'émissions lumineuses existantes aux abords du site du projet sont essentiellement liées aux voies de circulation et aux constructions présentes (habitations, activités).
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Elle seront limitées au maximum par des arrosages par temps secs. Le projet ne générera pas directement du trafic supplémentaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Le projet ne générera pas de nouvelles surfaces imperméabilisées, le site étant déjà artificialisé. Les eaux pluviales qui seront collectées sur le site seront renvoyées vers le réseau collectif d'évacuation des eaux pluviales.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	En phase exploitation, le projet n'engendrera pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire. En phase exploitation, ce projet n'engendrera pas de déchets.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Aucun élément du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ne sera impacté par le projet. Le projet aura un impact positif sur l'organisation spatiale et la lisibilité de ce secteur.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Le site comporte quelques constructions (activités, habitations), mais aussi des espaces de stockage de matériaux. Le projet va induire un nouvel usage du sol sur le site avec la création d'un parking. Celui-ci s'inscrit dans le programme d'aménagement du Cœur de Mougins qui prévoit la construction de bâtiments à vocation d'habitat, et d'activités.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

En phase travaux, les entreprises retenues devront respecter la charte pour la bonne gestion des déchets de chantier dans le département des Alpes-Maritimes signée le 11 juillet 2003 par l'Etat, le CD06, la CCI, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment et la Fédération des Bâtiments et Travaux Publics.

En phase exploitation, les principales mesures concernant le paysage seront la mise en œuvre d'aménagements paysagers de surfaces.

Des dispositifs de collecte et de traitement des eaux de ruissellement seront mis en place. Ils seront étudiés dans le cadre de la conception fine du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permettra de répondre aux besoins en stationnement de la population actuelle et future du quartier du Tournamy ainsi qu'aux futurs usagers.

Le parking public se localisera en sous-sol des futures constructions mais également sous la place centrale qui sera créée. Il est précisé que le projet de constructions d'aménagement du Cœur de Mougins n'est pas soumis à étude d'impact par arrêté préfectoral n°AE-F09316P0036 du 28 avril 2016.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_		
	Objet	
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
1	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
(Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres ar	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
	apléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les uelles elles se rattachent
	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	N.ce 105.12.17
	COGEDIM
Signature	MEDITERRANGE SNC au capital de 328 000 €
0.9.12.010	Siège 5003 400, Promenade des Angland 06200 NICE Tel. 04 92 47 80 00 7 82 47 80 19
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus